

Ecrit par Echo du Mardi le 20 mai 2025

Choisir ses produits d'épargne : tout comprendre avec Service-Public.fr



Les produits de placement abondent : livrets d'épargne, livret d'épargne bancaire, livret jeune, livret d'épargne populaire, plan épargne logement, plan d'épargne avenir climat... Découvrez les avec Service-public.fr.

Livret A : quelle réglementation pour le plafond de versement ?

Un livret A vous permet de faire fructifier votre épargne de manière sécurisée, et de bénéficier d'intérêts exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Alors que des informations mensongères circulent actuellement sur internet au sujet de ce produit d'épargne réglementé par l'État, <u>Service-Public.fr</u> vous rappelle les règles en vigueur concernant le plafond de versement du livret A.

Livret A et LEP: baisse des taux de rémunération à compter du 1er février 2025

Le taux d'intérêt annuel du livret A était fixé à 3 % depuis le 1er février 2023, et celui du livret d'épargne



Ecrit par Echo du Mardi le 20 mai 2025

populaire (LEP) à 4 % depuis le 1^{er} août 2024. Le ministère de l'Économie et des Finances a annoncé le 15 janvier 2025 une diminution de ces 2 taux à partir du 1^{er} février 2025, en suivant les préconisations du gouverneur de la Banque de France. <u>Se renseigner.</u>

Comptes et livrets d'épargne : quelles différences ?

Tableau - Comparatif entre les différents types de comptes et livrets d'épargne

Compte sur livret ou livret d'épargne bancaire

Vous souhaitez mettre de l'argent de côté à votre rythme pour constituer une épargne disponible ? Vous pouvez ouvrir un compte sur livret ou un livret d'épargne bancaire. En effet, ce type de compte offre une grande souplesse en ce qui concerne le montant et la périodicité des versements. Nous vous présentons les règles applicables. En savoir plus

Livret jeune

Vous avez moins de 26 ans et vous voulez faire fructifier votre épargne ? Vous cherchez un placement sûr et rémunéré pour déposer les économies de votre enfant âgé de plus de 12 ans ? Vous pouvez ouvrir un livret jeune. C'est un livret plafonné dont le taux d'intérêt est fixé par l'État. L'argent reste disponible et les retraits sont possibles à tout moment. Les informations à connaître.

Livret d'épargne populaire (LEP)

Vous avez des revenus modestes et vous souhaitez ouvrir un livret d'épargne ? Le livret d'épargne populaire (LEP) est fait pour vous. C'est un placement dont le taux d'intérêt attractif est fixé par l'État. Votre épargne ne court aucun risque. Vous n'avez pas d'impôt à payer sur les intérêts mais vous devez remplir des conditions de revenus pour ouvrir et détenir un LEP. <u>Les informations à connaître.</u>

Livret de développement durable et solidaire (LDDS)

Vous voulez faire fructifier votre épargne de manière sécurisée et sans payer d'impôt ? Vous pouvez ouvrir un livret de développement durable et solidaire (LDDS), autrefois appelé *Codevi*. C'est un placement dont le taux d'intérêt est fixé par l'État, en tenant compte de l'inflation. Votre argent reste disponible et vous pouvez faire un retrait en cas de besoin. Nous vous présentons <u>les informations à connaître</u>.

Plan épargne logement (PEL)

Vous souhaitez épargner pour acheter un bien immobilier d'habitation? Le plan d'épargne logement (PEL) peut vous intéresser. Ce compte a pour objet l'octroi de prêts aux personnes qui ont épargné pendant au moins 4 ans et qui affectent leur épargne au financement de logements destinés à l'habitation principale. Les règles applicables au PEL varient en fonction de la date d'ouverture : à partir de 2018 ou avant 2018. Les informations à connaître.

PEL : le taux de rémunération passe à 1,75 % à compter du 1er janvier 2025

Le taux de rémunération de votre plan épargne logement (PEL) sera de 1,75 % si vous l'ouvrez après le 31 décembre 2024, contre 2,25 % pour les PEL ouverts durant l'année 2024. <u>Le point sur les modalités des PEL.</u>



Ecrit par Echo du Mardi le 20 mai 2025

Assurance-vie et assurance décès : comment les distinguer ?

Le contrat d'assurance-vie et le contrat d'assurance décès n'ont pas la même nature et ont des objectifs différents. Ils peuvent cependant tous les 2 aboutir au versement d'une somme à des bénéficiaires désignés. En savoir plus

Plan d'épargne avenir climat

Vous avez **moins de 21 ans** et vous souhaitez investir dans des titres financiers de sociétés ou d'organismes qui financent des projets dans le domaine de la transition écologique ? Vous pouvez ouvrir un plan d'épargne avenir climat. C'est un nouveau produit d'épargne qui est disponible depuis le 1^{er} juillet 2024. <u>Les informations à connaître.</u>

Compte épargne logement (CEL)

Vous souhaitez épargner dans la souplesse pour acheter un logement ? Le compte épargne logement (CEL) peut vous intéresser. C'est un compte sur lequel votre argent reste disponible et qui vous permet, après 18 mois d'épargne, de demander un prêt immobilier ou un prêt travaux. À la différence du plan d'épargne logement (PEL), l'épargne du CEL est disponible. Les règles diffèrent selon la date d'ouverture du CEL. Les informations à connaître.

Plan d'épargne retraite populaire (Perp)

Le plan d'épargne retraite populaire (Perp) est un produit d'épargne à long terme. Il n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} octobre 2020 en raison de la création du plan d'épargne retraite (PER). Si vous avez un Perp, vous pouvez le conserver ou transférer l'argent sur un PER. <u>En savoir plus</u>